

29.11.2012 - 16:20 Uhr

Lonza : Un bon plan social pour les employés non couverts par la CCT

Zürich (ots) -

Les représentants du personnel de Lonza Viège et Bâle ont réussi à négocier un plan social, limitant ainsi les conséquences des licenciements.

Le plan social pour les employés sous contrat individuel non soumis à la CCT a été conclu. Il est valable jusqu'à la fin de la période de suppression de postes. Le but du plan social est d'éviter au maximum les licenciements et d'en limiter les conséquences. Plus concrètement la représentation des travailleurs et les syndicats ont obtenu les avantages suivants :

- Les collaborateurs et collaboratrices dès 55 ans ne devraient être licenciés qu'exceptionnellement. Pour les femmes dès 59 ans et les hommes dès 60 ans, aucun licenciement ne doit être prononcé. - Retraites anticipées : les femmes dès 59 ans et les hommes dès 60 ans pourront partir en retraite anticipée (si leur poste est supprimé) ; ils bénéficieront d'une rente vieillesse complète à laquelle s'ajoutera une rente transitoire de 12'000 francs par année. - Offres de préretraite spéciales (retraite pour empêcher un licenciement) : les travailleurs dès 60 ans, n'étant pas directement concernés par les suppressions de postes, peuvent aussi prendre une retraite anticipée, si leur départ permet d'éviter un licenciement. En plus des prestations réglementaires, ils toucheront une rente transitoire. - Modèles d'horaire de travail flexible : des possibilités de travail à temps partiel et de Job Sharing doivent être examinées. - Mutations internes : tout sera fait pour que les employés, dont le poste est supprimé, retrouvent une place de travail dans l'entreprise, si leur profil s'y prête. - Création d'un marché du travail et d'une bourse de l'emploi interne. - Départs volontaires : les collaborateurs/trices donnant leur congé de leur propre initiative et qui évitent ainsi le licenciement économique d'une autre personne, bénéficient également d'une indemnité de départ.

Employés Suisse et l'association des employés de Lonza qualifient le plan social de bon. Ils soutiendront et conseilleront les personnes licenciées dans leurs démarches futures.

Contact:

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 076 443 40 40

Daniel Christen, secrétaire régional, Employés Suisse, 079 330 49 66

Rolet Gruber, président de l'association des employés Lonza Viège,
079 357 53

Leopold Appel, président de la commission du personnel Lonza Bâle,
078 708 86 36

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100729246> abgerufen werden.